

SECOURS IMMEDIAT AU DECES

38 Bis rue de Tivoli - BP 40750
21007 DIJON CEDEX

Madame, Monsieur, cher(e) Confrère,

Connaissez-vous le Secours Immédiat au Décès ?

Cette association loi 1901 s'adresse à tous les médecins de Bourgogne, de Franche Comté et du Nivernais. Au décès de l'un de ses adhérents, elle effectue une collecte auprès de tous ses membres, et le montant de la collecte (aide financière) est reversé immédiatement au conjoint ou aux autres bénéficiaires préalablement désignés par l'adhérent. Le règlement intérieur, les bilans financiers et rapports d'activités sont consultables sur www.medecinsdebourgogne.net.

Pourquoi un Secours Immédiat au Décès ?

C'est une tontine et non une assurance vie, qui fait appel à la générosité et à la confraternité médicale. Cette aide financière immédiate et non fiscalisée, est toujours providentielle pour la famille du disparu. Cette association est plus intéressante qu'une Convention Obsèques, compte tenu du taux de collecte ne pénalisant pas l'âge de l'adhérent.

Combien vais-je payer de mon vivant, et combien les ayant droits que j'ai désignés vont-ils recevoir à mon décès ?

Aujourd'hui, à chaque décès d'un médecin de l'association, une collecte qui n'excède pas 24 euros (l'équivalent d'une consultation) est sollicitée auprès de chaque adhérent, et une aide financière de 6.000 euros est remise aux ayant droits préalablement désignés par celui-ci.

Comment puis-je adhérer ?

Très simplement : à réception du bon d'adhésion ci-joint, nous vous adresserons un extrait du règlement intérieur et le document sur lequel vous désignerez les bénéficiaires à honorer après votre décès. Au prochain décès d'un de nos membres, vous serez alors sollicité pour adresser votre participation à la collecte.

Rien de plus simple. Alors, venez rejoindre les 300 médecins de ce cercle de confraternité médicale. Recevez, Madame, Monsieur, cher Confrère, nos salutations les meilleures et très confraternelles.

Dr Henri BASTIEN
Trésorier (Tel 06 10 14 47 78)

Dijon, le 19 décembre 2011
Dr Jean Pierre MOURAUX
Président

BORDEREAU DE PRE-INSCRIPTION

Docteur (prénoms et nom)

N0 inscription à l'Ordre : Date inscription à l'Ordre

Date de naissance :

Adresse complète :

.....

.....

Souhaite adhérer au Secours Immédiat au Décès

Dijon le :
Signature

Tel : 03 80 50 80 00 – Fax : 03 80 50 80 05
Permanence : le mardi de 15 H à 17 H
Site Web : <http://medecinsdebourgogne.net>